

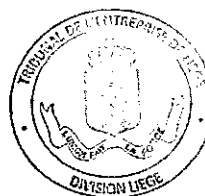


Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réserve
au
Moniteur
belge


22115530



19 SEP 2022

Greffe

N° d'entreprise : 0460 798 795

Nom

(en entier) : **DMS IMAGING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue des Chasseurs-Ardennais 7, 4031 Liège**

Objet de l'acte : **Révocations et nominations ; transfert du siège social**

Extraits du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue à Liège le 12 septembre 2022 :

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Jean-Paul Ansel de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de révoquer Madame Louise Armengaud-Ricard de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer Jean-François Gendron, né le 9 mars 1957 à Nantes (44), demeurant à PARIS (75006) – 81, rue des Saints Pères en qualité d'administrateur indépendant de la Société, en adjonction des administrateurs en fonction, pour une durée de quatre (4) années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Régis Roche né le 1er novembre 1972 à GRENOBLE (38), demeurant à LAMBESC (13410) – 1226 Chemin de Saint-Marc en qualité d'administrateur de la Société, en adjonction des administrateurs en fonction, pour une durée de quatre (4) années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de la société RSM comme commissaire de la Société et de nommer en remplacement la société à responsabilité limitée, Mazars Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1210 Bruxelles, Avenue du Boulevard 21 b 8, identifiée sous le numéro d'entreprise BE 428.837.889, RPM Bruxelles en tant que commissaire de la société, et ce pour la durée légale de 3 ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 qui devra se prononcer les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024. Le représentant désigné par Mazars Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises pour exercer la mandat de commissaire de la Société est Monsieur Sébastien Schueremans, réviseur d'entreprises (...).

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Pierre Van Fraeyenhoven et Arthur de Callatay, avocats dont les bureaux sont établis avenue Louise 235 à 1050 Bruxelles, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire afin de réaliser toutes les démarches nécessaires aux fins de procéder aux publications aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises lors de la présente assemblée, effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de façon plus générale, de procéder à toutes autres formalités qui s'avèreraient nécessaires à l'opposabilité des résolutions prises par l'assemblée.

Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu à Liège le 12 septembre 2022 :

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de l'assemblée générale du 12 septembre 2022 de révoquer à effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Ansel.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Le Conseil d'administration note que le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Paul Ansel a pris fin immédiatement par la même occasion.

Le Conseil d'administration décide de désigner Monsieur Régis Roche en qualité de président du Conseil d'administration avec effet immédiat, pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Le Conseil d'administration confirme la qualité d'administrateur-délégué et de CEO de la Société de Monsieur Samuel Sancerni.

La résolution du Conseil d'administration nommant Monsieur Samuel Sancerni en qualité d'administrateur-délégué, prise le 24 janvier 2022 et publiée en date du 9 mars 2022 aux Annexes du Moniteur belge, est reprise en annexe de la présente résolution du Conseil d'administration.

En application de l'article 2, alinéa 2 des statuts de la société, les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de 4031 Liège, Rue des chasseurs ardennais 7 vers la nouvelle adresse suivante : 1050 Bruxelles, Avenue Louise, 231 et ce avec effet au 14 juin 2022.

Les administrateurs confirment que ce changement de siège social sera enregistré dans les statuts de la société lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra devant notaire.

Les administrateurs donnent tous pouvoirs à Maître Pierre Van Fraeyenhoven et Maître Arthur de Callataÿ, avocats, dont les bureaux sont situés à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 235, avec faculté de substitution, aux fins de procéder auprès du Moniteur Belge à la publication des résolutions prises lors de la présente réunion du conseil d'administration ainsi qu'à toutes autres formalités qui s'avèreraient nécessaires à leur opposabilité, en ce compris les formalités à réaliser auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pierre Van Fraeyenhoven
Mandataire